

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 3 décembre 2024 à 19 h au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présentes, mesdames les conseillères Isabelle Plante, Shawna Doucet et Marie-Pierre Gagnon, formant quorum sous la présidence de madame le maire Hélène Boulanger.

Madame la conseillère France Cloutier est absente.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général et madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière sont également présents. Madame Lafleur agit à titre de greffière.

1.0 Ouverture de la séance ordinaire du 3 décembre 2024

Madame le maire Hélène Boulanger ouvre la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2024 à 19 h après constatation du quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Acceptation – Dépenses du mois de novembre 2024 et autorisation de paiement
 - 4.2. Fermeture du bureau municipal et des services municipaux pour la période des fêtes
 - 4.3. Adoption – Calendrier des séances ordinaires pour 2025
 - 4.4. Offre de service – Achat et installation d'un serveur informatique
 - 4.5. Offre de service – Création d'une identité visuelle
 - 4.6. Autorisation de signature – Protocole d'entente avec l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord pour le projet d'implantation d'une centrale d'équipement
 - 4.7. Résiliation – Contrat de service entre le Centre de services scolaire du Littoral pour l'entretien ménager et l'entretien général
 - 4.8. Dépôt – Avis de motion et projet de règlement R-230-2024 modifiant le règlement R-89-12-08 et le règlement R-211-12-22 décrétant l'établissement d'un mode de tarification de certains biens, services ou activités
 - 4.9. Dépôt – Avis de motion et projet de règlement R-231-2024 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025
 - 4.10. Dépôt – Avis de motion et projet de règlement R-232-2024 concernant la tarification des matières résiduelles au lieu d'enfouissement en tranchée
 - 4.11. Dépôt – Avis de motion et projet de règlement R-233-2024 concernant la régie interne des séances du conseil municipal
- 5. SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 5.1. Achat – Équipement de combat pour le service incendie

6. VOIRIE

- 6.1. Confirmation de la réalisation des travaux visés dans le cadre de la reddition de compte finale du programme *Transports actifs dans les périmètres urbains*
- 6.2. Octroi de contrat – Déneigement

7. HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1. Autorisation de signature- Entente intermunicipale avec la MRC de Minganie et la régie intermunicipale de l'est de la Minganie pour le service de collecte et de transport des matières recyclables et des services de première ligne

8. URBANISME

- 8.1. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement R-234-2024 modifiant le règlement N° 25-9006 relatif au Zonage »

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024

2.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Shawna Doucet appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2024 tel que présenté.

Résolution 2024-12-03-2.0

3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2024, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2024 tel que déposé.

Résolution 2024-12-03-3.0

4.0 ADMINISTRATION

4.1 Acceptation – Dépenses du mois de novembre 2024 et autorisation de paiement

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu et pris connaissance de la liste des déboursés au montant de 91 045.16\$ et de la liste des comptes à payer totalisant 1 492 954.37\$ pour la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer telle que déposée par la directrice générale adjointe, greffière-trésorière.

Résolution 2024-12-03-4.1

4.2 Fermeture du bureau municipal et des services municipaux pour la période des fêtes

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

QUE la période de congé des fêtes pour les employés réguliers soit du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025.

QUE le bureau municipal soit fermé durant cette période.

Résolution 2024-12-03-4.2

4.3 Adoption – Calendrier des séances ordinaires pour 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances débuteront à 19h au bureau municipal situé au 62, chemin de la Rivière-aux-Canards :

- | | | | |
|--------------|-----------|---------------|----------------|
| • 15 janvier | • 1 avril | • 2 juillet | • 1 octobre |
| • 4 février | • 6 mai | • 5 août | • 11 novembre |
| • 4 mars | • 3 juin | • 2 septembre | • 2 décembre ; |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

Résolution 2024-12-03-4.3

4.4 Offre de service – Achat et installation d'un serveur informatique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a un urgent besoin de moderniser et sécuriser son réseau informatique;

CONSIDÉRANT l'offre de service No S01507 reçue de RTC Havre-Saint- Pierre pour l'achat et l'installation d'un serveur informatique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service de RTC Havre-Saint-Pierre au montant de 20 395.70\$ excluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient pris dans le fonds de roulement de la Municipalité pour une durée de 5 ans.

QUE le directeur général monsieur Mathieu Gravel soit autorisé à signer tout document en lien avec cette offre de service.

Résolution 2024-12-03-4.4

4.5 Offre de service - Création d'une identité visuelle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a, par le biais de la résolution 2024-11-05-4.8, affecté un montant de 50 000\$ pour la création d'une identité visuelle et la refonte de son site internet;

CONSIDÉRANT l'offre de service de madame India Tanguay-Doucet datée du 28 novembre 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service de madame Tanguay-Doucet au montant de 15 000\$ excluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit payée par le fonds affecté correspondant;

D'AUTORISER le décaissement immédiat de 50% de la facture tel qu'inscrits au point 8. Modalité de paiement de l'offre de service.

QUE le directeur général monsieur Mathieu Gravel soit autorisé à signer tout document en lien avec cette offre de service.

Résolution 2024-12-03-4.5

4.6 Autorisation de signature – Protocole d'entente avec l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord pour le projet d'implantation d'une centrale d'équipement

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord (URLS CN) a obtenu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec afin de lui permettre de mettre en place une mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

DE déposer une demande auprès de l'URLS CN afin de devenir un point de service de la centrale d'équipement ;

DE NOMMER monsieur Mathieu Gravel responsable de la signature du protocole d'entente pour le projet d'implantation d'une centrale d'équipement en partenariat avec l'Unité Régionale Loisir et Sport Côte-Nord.

Résolution 2024-12-03-4.6

4.7 Résiliation – Contrat de service avec le Centre de services scolaire du Littoral pour l'entretien ménager et l'entretien général

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a, par le biais de la résolution 2024-01-17-6.8, autorisé la signature du contrat de service avec le Centre de services scolaire du Littoral pour l'entretien ménager et l'entretien général;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre fin à ce contrat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

DE RÉSILIER le présent contrat de services;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Mathieu Gravel à signer les documents en lien avec cette résiliation et à effectuer le nécessaire pour appliquer la présente résolution dans les plus brefs délais;

Résolution 2024-12-03-4.7

4.8 Dépôt – Avis de motion et projet de règlement R-230-2024 modifiant le règlement R-89-12-08 et le règlement R-211-12-22 décrétant l'établissement d'un mode de tarification de certains biens, services ou activités

La conseillère madame Marie-Pierre Gagnon donne avis de motion que sera adopté lors d'une prochaine séance le règlement R-230-2024 concernant une modification au règlement R-89-12-08 et au règlement R-211-12-22 décrétant l'établissement d'un mode de tarification de certains biens, services ou activités

Le projet de règlement R-230-2024 est aussi déposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon.

Résolution 2024-12-03-4.8

4.9 Dépôt - Avis de motion et projet de règlement R-231-2024 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025

La conseillère madame Shawna Doucet donne avis de motion que sera adopté lors d'une prochaine séance le règlement R-231-2024 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025.

Le projet de règlement R-231-2024 est aussi déposé par la conseillère madame Shawna Doucet.

Résolution 2024-12-03-4.9

4.10 Dépôt – Avis de motion et projet de règlement R-232-2024 concernant la tarification des matières résiduelles au lieu d'enfouissement en tranchée

La conseillère madame Marie-Pierre Gagnon donne avis de motion que sera adopté lors d'une prochaine séance le règlement R-232-2024 concernant la tarification des matières résiduelles au lieu d'enfouissement en tranchée.

Le projet de règlement R-232-2024 est aussi déposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon.

Résolution 2024-12-03-4.10

4.11 Dépôt – Avis de motion et projet de règlement R-233-2024 concernant la régie interne des séances du conseil municipal

La conseillère madame Shawna Doucet donne avis de motion que sera adopté lors d'une prochaine séance le règlement R-233-2024 concernant la régie interne des séances du conseil municipal;

Le projet de règlement R-233-2024 est aussi déposé par la conseillère madame Shawna Doucet.

Résolution 2024-12-03-4.11

5.0 SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 Achat – Équipement de combat pour le service incendie

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2024-02-06-4.6, la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a octroyé un mandat à l'UMQ pour l'achat regroupé de produits en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de l'ouverture des soumissions relatives à l'appel d'offre de l'UMQ N° SI-2024, Protection Incendie CFS Ltée a obtenu le contrat de l'achat des habits de combats (manteaux et pantalons);

CONSIDÉRANT la soumission 09-13893 de Protection incendie CFS pour 7 habits de combat;

CONSIDÉRANT la soumission SC20021607 de Boivin et Gauvin pour l'achat de bottes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service de 09-13893 de Protection incendie CFS au montant de 19 945.03 \$ excluant les taxes applicables ;

D'ACCEPTER l'offre de service de SC20021607 de Boivin et Gauvin au montant de 1 260 \$ excluant les taxes applicables ;

QUE ces dépenses soient payées par le règlement d'emprunt R-224-2024

Résolution 2024-12-03-5.1

6.0 VOIRIE

6.1 Confirmation de la réalisation des travaux visés dans le cadre de la reddition de compte finale du programme Transports actifs dans les périmètres urbains

CONSIDÉRANT l'aide financière confirmée par le ministre des Transports le 14 juillet 2021 dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, pour un montant de 125 235\$ pour la construction d'une passerelle piétonnière et d'une piste cyclable;

CONSIDÉRANT la présentation par l'administration municipale des travaux réalisés et des sommes correspondantes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'ATTESTER que la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application de ce programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités;

DE CONFIRMER QUE le Conseil municipal entérine la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale telle que présentée ;

DE PRODUIRE la présente reddition de compte finale au ministère des Transports ;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Mathieu Gravel à signer les documents en lien avec la reddition de compte finale.

Résolution 2024-12-03-6.1

6.2 Octroi de contrat – Déneigement

En raison d'apparence de conflit d'intérêts, madame Marie-Pierre Gagnon s'est retiré des délibérations et n'a pas pris part à la décision du conseil.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement 2021-2024 des rues municipales avec les entreprises PEC est arrivé à échéance le 30 novembre 2024;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès de Les entreprises PEC ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de déneigement du 1^{er} décembre 2024 au 8 mars 2025 pour la somme de 108 900\$ excluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur général monsieur Mathieu Gravel à signer tout document en lien avec ce prolongement de contrat.

QUE cette dépense soit payée par le budget d'opération.

Résolution 2024-12-03-6.2

7.0 HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Autorisation de signature- Entente intermunicipale avec la MRC de Minganie et la régie intermunicipale de l'est de la Minganie pour le service de collecte et de transport des matières recyclables et des services de première ligne

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale de regroupement entre la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, la MRC de Minganie et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'est de la Minganie permettant de répondre aux obligations de l'entente cadre avec Éco-Entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Minganie sera signataire de l'entente cadre d'une durée de 5 ans avec Éco-Entreprise Québec à titre de responsable du dit regroupement;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER madame Hélène Boulanger, maire, et monsieur Mathieu Gravel, directeur général, à signer cette entente intermunicipale.

Résolution 2024-12-03-7.1

8.0 URBANISME

8.1 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement R-234-2024 modifiant le règlement N- 25-9006 relatif au zonage

La conseillère madame Isabelle Plante donne avis de motion que sera adopté lors d'une prochaine séance le règlement R-234-2024 modifiant le règlement N- 25-9006 relatif au zonage.

Le projet de règlement R-234-2024 est aussi déposé par la conseillère madame Isabelle Plante.

Résolution 2024-12-03-8.1

9.0 AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de question.

11.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2024.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le maire Hélène Boulanger lève la séance ordinaire à 19h 19.

Résolution 2024-12-03-11.0

Hélène Boulanger
Maire

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, Greffière-Trésorière